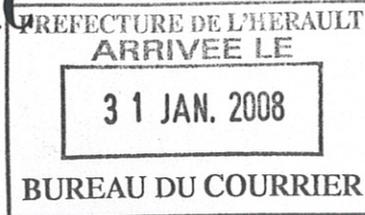


Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 25
Date de la convocation : 22 janvier 2008



N° 12

L'an deux mille huit et le vingt huit du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, Mme ROMERO, MM CONTE, OUSSET, ALLOUCHE, Mme DE HULLESSEN, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, MM BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, FONS VINCENT, BOUQUET, M. MORENO, Mmes ANTOINE,, HARO, MM FEVRIER, BOUSQUEL, Mmes PETARD, AZEMAR.

PROCURATIONS : Mme GARCIA en faveur de Mme ROMERO
Mme PETIT en faveur de M. MORENO

ABSENTS : MM ELLUL, ROUANET

ATTRIBUTION MARCHE NEGOCIE
REPARATIONS ET RENOVATIONS DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur COMBE

La commune de Juvignac a décidé de lancer un marché négocié de travaux « réparations et rénovations ponctuelles du parc d'éclairage public » selon les articles 35 et 77 du code des marchés publics
Marché passé après mise en concurrence et publicité pour une période initiale de 12 mois reconductible 2 fois.
Montant minimum annuel : 40 000 € H.T.
Montant maximum annuel : 120 000 € .H.T.

La CAO s'est réunie le 8 janvier 2008 et a décidé, au vu du résultat de l'analyse des propositions au terme des négociations, d'attribuer le marché à :

SPIE SUD OUEST 34 St Jean de Vedas qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil municipal :

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres.
- autorise Madame le maire à signer le marché ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30.01.2008
et publication
le 30.01.2008


Le Maire